

## Ré-inventer le Gers : Une urne pour déposer les projets a été déposée en mairie d'Auch



Ré-inventer le Gers : Une urne pour déposer les projets a été déposée en mairie d'Auch

Le budget participatif gersois, comment ça marche ?

Pour permettre aux Gersois.e.s de proposer et de choisir directement des projets utiles au Gers, le Conseil départemental lance son premier budget participatif.

### **Participer aujourd'hui pour faire demain !**

Cela veut dire qu'en 2018, vous allez proposer et choisir, comme le font les conseillers départementaux, les projets qui vous sembleront utiles au Gers et aux Gersois.e.s, et qui pourront être portés par les compétences du Département.

### **Un projet ouvert à tous et à toutes**

Tous les gersois.e.s peuvent déposer des idées et voter sans conditions d'âge ou de nationalité.

Le dépôt d'un projet se fait de manière individuelle ou collective : association, collectif non constitué, en famille, entre voisins, entre amis, enfants d'une même classe ou d'un même établissement ...

### **Pour financer des projets d'investissement**

L'argent du BPG (doté d'1 million d'euros) peut financer uniquement des travaux ou l'achat de matériel. Il ne finance aucun emploi.

Pour être éligibles, les projets doivent avoir une portée collective et être compatibles avec les priorités du Conseil Départemental (amélioration du cadre de vie, sécurité routière, défense de l'environnement, soutien à la jeunesse, solidarité envers nos aînés..)

**N'hésitez pas à vous renseigner sur le site : [budgetparticipatif.gers.fr](http://budgetparticipatif.gers.fr)**

**pour vérifier si votre projet est éligible.**

### **Pour s'informer et déposer son idée**

- Sur le site internet du budget participatif : [www.budgetparticipatif.gers.fr](http://www.budgetparticipatif.gers.fr)

- Par mail : [budgetparticipatif.gers.fr](mailto:budgetparticipatif.gers.fr)

- Sur Facebook et Twitter : @legers32

### **Pour proposer votre idée, plusieurs possibilités :**

- Remplir le formulaire papier à déposer dans l'urne des 500 urnes disponibles dans les mairies du Gers et sur les marchés

- Renseigner le formulaire en ligne sur le site internet : [www.budgetparticipatif.gers.fr](http://www.budgetparticipatif.gers.fr)



Mise en place de l'urne par Philippe Martin et Christian Lapr bende



Participer aujourd'hui pour faire demain !